



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DU
CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A
HABERE-POCHE - LOT N°4 COURANT FORT /
COURANT FAIBLE PASSE AVEC LA SOCIETE
SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES**

**DÉCISION N° DM-20-187
EN DATE DU 07 AOUT 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-484 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation menée avec la société SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES dont l'offre a été jugée économiquement avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SAS TERIDEAL SEGEX ENERGIES, 4 boulevard Arago – 91320 WISSOUS représentée par Monsieur Alexandre BOUDAGHIAN, Directeur, le marché de travaux de rénovation du centre de vacances Les Primevères à HABERE POCHE – Lot N°4 Courant fort / courant faible.

Le montant du marché s'élève à 120 000,00€ HT (144 000,00€ TTC) décomposé comme suit :

Phase n°1 du 15/09/2020 au 15/12/2020 : 55 188 € HT (66 225,60 € TTC)

Phase n°2 du 15/09/2021 au 15/12/2021 : 36 864 € HT (44 236,80 € TTC)

Phase n°3 du 15/09/2022 au 15/12/2022 : 27 948 € HT (33 537,60 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des solidarités et de
l'insertion,

Signé

Pierre LEBEAU